GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
25 JUIN 2004

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- La société **TRIANGLE OUEST**, société par actions simplifiée, au capital de 37.000 €, dont le siège social est situé 9, Chaussée Jules César, OSNY, 95526 CERGY PONTOISE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 443 579 990 RCS PONTOISE,

  représentée par la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, Présidente, société par actions simplifiée au capital de 3.040.000 €, dont le siège social est 9 Chaussée Jules César, OSNY, 95526 CERGY PONTOISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 354 088 544 RCS PONTOISE, en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean MERAFINA, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Ci-après dénommée «**TRIANGLE OUEST**» **ou la «Société Apporteuse»**

D'UNE PART

ET

- La société **TRIANGLE RP NORD,** société par actions simplifiée, au capital de 37.000€, ayant son siège social 9 Chaussée Jules César, OSNY, 95526 CERGY PONTOISE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 448 794 495 RCS PONTOISE,

  représentée par la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, Présidente, société par actions simplifiée au capital de 3.040.000 €, dont le siège social est 9 Chaussée Jules César, OSNY, 95526 CERGY PONTOISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 354 088 544 RCS PONTOISE, en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean MERAFINA, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Ci-après dénommée «**TRIANGLE RP NORD**» **ou la « Société Bénéficiaire»**

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. CARACTERISTIOUES DES SOCIETES INTERESSEES

Société TRIANGLE OUEST (Société Apporteuse)

La société TRIANGLE OUEST a été constituée sous la forme de société par actions simplifiée, suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2002, enregistré le 2 décembre 2002 à la Recette Divisionnaire des Impôts de Pontoise Ouest – bordereau n° 2062/788, case n° 8.

Sa durée est de 99 années à compter du 29 novembre 2002, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

Le capital social s'élève actuellement à 37.000 €, divisé en 370 actions de 100 € nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne. Ses actions ne sont pas cotées.

Elle n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni parts bénéficiaires en circulation.

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la société TRIANGLE OUEST est le suivant :

« La société a pour objet exclusif la mise à disposition provisoire au profit de tiers utilisateurs de personnel temporaire, en fonction d'une qualification convenue qu'elle embauche et rémunère à cet effet.

Ces mises à disposition peuvent être effectuées dans tous les domaines, notamment industriel, commercial et administratif, et dans toutes autres branches d'activité existantes tant en France qu'à l'étranger.

A cette fin la Société peut notamment réaliser toute opération se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité exclusive de travail temporaire ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marque et brevets concernant cette activité ;*
- *la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, dans le respect de l'objet social ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »*

A ce titre la société TRIANGLE OUEST dispose de trois agences de travail temporaire situées à EVREUX, TOURS et CAEN.

Société TRIANGLE RP NORD (Société Bénéficiaire)

La société TRIANGLE RP NORD a été constituée sous la forme de société par actions simplifiée suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2003, enregistré le 25 juillet 2003 à la Recette Divisionnaire des Impôts de Pontoise Ouest – bordereau n°2003/321, case n°17.

Sa durée est de 99 années à compter du 2 juillet 2003, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

Le capital social s'élève actuellement à 37.000 €, divisé en 370 actions de 100 € nominal chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne. Ses actions ne sont pas cotées.

Elle n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni parts bénéficiaires en circulation.

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de la société TRIANGLE RP NORD est le suivant :

« L*a société a pour objet exclusif la mise à disposition provisoire au profit de tiers utilisateurs de personnel temporaire, en fonction d'une qualification convenue qu'elle embauche et rémunère à cet effet.*

Ces mises à disposition peuvent être effectuées dans tous les domaines, notamment industriel, commercial et administratif, et dans toutes autres branches d'activité existantes tant en France qu'à l'étranger.

A cette fin la Société peut notamment réaliser toute opération se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité exclusive de travail temporaire ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marque et brevets concernant cette activité ;*
- *la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, dans le respect de l'objet social ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »*

Liens entre les sociétés

Aucune des sociétés TRIANGLE OUEST et TRIANGLE RP NORD ne détient de participations dans l'autre. Toutefois, elles sont toutes les deux contrôlées par la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, associée unique et également Présidente de chacune d'entre elles.

2. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Dans le cadre d'une restructuration globale du groupe TRIANGLE entamée en décembre 2002 par voie de filialisation de la quasi-totalité des agences exploitées directement par la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, il est apparu opportun de poursuivre et de renforcer la rationalisation de la gestion, notamment au regard des garanties professionnelles à fournir, et le contrôle de rentabilité en isolant à nouveau certaines agences, dont l'agence de Tours, au sein d'une structure juridique autonome.

Le présent apport a en conséquence pour objet d'assurer le transfert au profit de la société TRIANGLE RP NORD de la branche d'activité de service exercée par l'agence de travail temporaire exploitée à TOURS (Indre et Loire) 5 Place Thiers, par la société TRIANGLE OUEST.

3. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'APPORT

Afin d'établir les conditions de l'opération, les comptes arrêtés au 31 décembre 2003 (et figurant en annexe 1), date de clôture du dernier exercice social de la société TRIANGLE OUEST et de la société TRIANGLE RP NORD, sont utilisés.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président puis approuvés par l'Associé Unique de chacune de ces sociétés le 9 juin 2004.

4. DATE D'EFFET DE L'APPORT

Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de Commerce, le présent apport aura un effet rétroactif au 1er janvier 2004.

En conséquence, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2004 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société bénéficiaire qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société TRIANGLE OUEST transmettra à la société TRIANGLE RP NORD tous les éléments composant la partie de son patrimoine objet du présent apport, dans l'état où lesdits éléments se trouveront à la date de réalisation définitive de l'apport.

5. METHODES D'EVALUATION UTILISEES

S'agissant d'une opération de restructuration intra-groupe, les éléments composant la branche d'activité objet du présent apport ont été valorisés sur la base de leur valeur nette comptable dans les comptes de la société TRIANGLE OUEST, sous réserve des ajustements et précisions exposés en annexe 2 des présentes.

6. REGIME DES SCISSIONS

De convention expresse entre les parties la présente opération d'apport partiel d'actif est conformément à la faculté offerte par l'article L 236-22 du code de commerce, placée sous le régime juridique des scissions.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

La société TRIANGLE OUEST transmet à la société TRIANGLE RP NORD, ce qui accepté pour elle par sa Présidente, la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean MERAFINA, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui composeront, à la date de réalisation définitive de l'opération, sa branche complète d'activité composant le fonds de commerce de services de prestation de personnel temporaire exploité par l'agence de TOURS (Indre et Loire) 5 Place Thiers, (ci-après la Branche d'Activité) et récapitulés en annexe 3 aux présentes.

A la date de référence choisie d'un commun accord pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la société TRIANGLE OUEST, dont la transmission à la société TRIANGLE RP NORD est prévue, consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des éléments composant la Branche d'Activité devant être transmis à la société TRIANGLE RP NORD, qu'ils soient ou ne soient pas énumérés au présent contrat et ce, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de l'opération.

1.1. Eléments d'actif dont la transmission est prévue

Les actifs apportés à la société TRIANGLE RP NORD comprennent les biens, droits et valeurs ci-après désignés, plus amplement décrits en annexe 3.

En euros	Valeur brute	Amortissement / Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles * :			
- brevets &licences	1.676,93	660,61	1.016,32
- fonds commercial (droit au bail)	23 172,25	-	23 172,25
Immobilisations corporelles:			
- installations et agencements	17.171,03	2.028,88	15.142,15
- matériels de bureau	982,82	326,39	656,43
- mobilier de bureau	4.210 ,39	1.853,83	2.356,56
Dépôts de garantie	3.658,78		3.658,78
Disponibilités (BFR)	28.000,00		28.000,00
TOTAL ACTIF	**78.872,20**	**4.869,71**	**74.002,49**

* Compte tenu du fait que la présente opération d'apport constitue une opération de restructuration interne, les éléments incorporels n'ont été évalués que pour autant qu'ils étaient comptabilisés chez la société TRIANGLE OUEST, les autres sont donc retenus pour mémoire.

Il est précisé que les immobilisations incorporelles comprennent le fonds de commerce de l'agence que la société TRIANGLE OUEST exploite dans son établissement secondaire immatriculé au RCS de TOURS sous le numéro 2003 B 00031.

Il est précisé que les immobilisations incorporelles comprennent:

a) la clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la société TRIANGLE OUEST, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la société TRIANGLE OUEST et se rapportant à la Branche d'Activité transmise (et notamment les fichiers d'intérimaires);

b) le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société TRIANGLE OUEST en vue de lui permettre l'exploitation de la Branche d'Activité tant en France qu'à l'étranger;

c) le droit à la jouissance (non exclusive) de la marque «Triangle », le droit d'usage de brevets, droits de propriété intellectuelle dont la société TRIANGLE OUEST pourrait disposer ainsi que les connaissances techniques brevetées ou non et tout know-how se rapportant à la Branche d'Activité;

d) le droit au bail des locaux situés à TOURS (Indre et Loire), 5 Place Thiers , tel que figurant en annexe avec indication de la désignation de l'immeuble, de l'identité du propriétaire, de la date et la durée du bail, ainsi que du montant du loyer (annexe 4).

Comme conséquence des dispositions légales, Monsieur MERAFINA, ès-qualité, engage expressément la société TRIANGLE RP NORD à se substituer en totalité à la société TRIANGLE OUEST pour l'exécution des obligations incombant à cette dernière au titre des baux, notamment pour le paiement des loyers.

Ces dispositions seront portées, par lettre, à la connaissance du bailleur intéressé.

1.2 Eléments de passif dont la prise en charge est prévue

La société TRIANGLE RP NORD s'engage à reprendre l'ensemble du passif afférent à la Branche d'Activité, objet des présentes, et comprenant :

- provision pour congés payés et pour charges (salariés permanents) : 3.860,76 euros

TOTAL PASSIF : 3.860,76 €

En outre, le cas échéant, la société TRIANGLE RP NORD prendra à sa charge les engagements contractés par la société TRIANGLE OUEST pour l'exploitation de la Branche d'Activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris «hors-bilan » sous les rubriques, ci-après (dont le détail figure en annexe 5):

- avals, cautions, garanties donnés par l'entreprise;
- autres engagements donnés par l'entreprise.

1.3 Actif net apporté:

Il résulte de ce qui précède que l'actif net apporté par la société TRIANGLE OUEST s'établit à un montant de 70.141,73 euros arrondi à **70.142 euros**.

ARTICLE 2. PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société TRIANGLE RP NORD aura la propriété et la jouissance des biens et droits transmis par la société TRIANGLE OUEST au titre du présent apport, y compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport.

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ces éléments devant être transmis dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de l'apport, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1er janvier 2004 et cette date, seront considérés de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société bénéficiaire.

Les éléments de passif de la société TRIANGLE OUEST se rapportant à la Branche d'Activité, objet du présent apport, et existants à la date de réalisation définitive de l'apport, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par le présent apport, seront transmis à la société TRIANGLE RP NORD.

ARTICLE 3. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DES APPORTS

A. Jusqu'à la réalisation définitive de l'apport, la Société Apporteuse continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. La Société Apporteuse s'interdit formellement jusqu'à réalisation définitive de l'apport d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens transmis ni aucune opération sortant du cadre de gestion courante de la Branche d'Activité, en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de la société bénéficiaire.

B. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société TRIANGLE OUEST sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

Monsieur MERAFINA, ès qualités, s'engage expressément à faire effectuer, s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications, notamment toutes démarches auprès de toutes administrations, nécessitées par le transfert de la Branche d'Activité.

C. La société TRIANGLE RP NORD prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de l'apport sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la société TRIANGLE OUEST notamment, pour l'usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause. Elle bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la société TRIANGLE OUEST et qui se rapportent à la Branche d'Activité. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et des droits compris dans le présent apport, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

D. La société TRIANGLE RP NORD sera débitrice, aux lieu et place de la société TRIANGLE OUEST, des dettes de cette dernière qu'elle prend en charge, sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Elle fera son affaire des oppositions éventuelles qui pourraient être pratiquées par tout créancier à la suite de la publicité du présent projet qui sera effectué conformément à la réglementation en vigueur; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

E. La société TRIANGLE RP NORD supportera définitivement tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes... ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation à compter de la date d'effet de l'apport.

F. D'une manière générale, la société TRIANGLE OUEST remboursera à la société TRIANGLE RP NORD les paiements que cette dernière aura effectués au titre de charges quelconques afférentes à la Branche d'Activité couvrant des périodes antérieures à la date d'effet de l'apport et elle rétrocédera à la société TRIANGLE RP NORD les sommes qu'elle aura encaissées au titre de produits quelconques afférents à la Branche d'Activité couvrant des périodes postérieures à la date d'effet de l'apport.

Corrélativement, la société TRIANGLE RP NORD s'engage à rembourser à la société TRIANGLE OUEST les paiements que cette dernière aura effectués au titre de charges similaires mais couvrant des périodes postérieures à la date d'effet de l'apport et elle rétrocédera à la société TRIANGLE OUEST les sommes qu'elle aura encaissées au titre de produits quelconques afférents à la Branche d'Activité couvrant des périodes antérieures à la date d'effet de l'apport.

G. La société TRIANGLE RP NORD fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la société TRIANGLE OUEST sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la société TRIANGLE OUEST au titre de la Branche d'Activité objet du présent apport.

H. Enfin, après réalisation de l'apport, les représentants de la société TRIANGLE OUEST devront, à première demande et aux frais de la société TRIANGLE RP NORD, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation de la transmission des biens compris dans le présent apport, et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 4. CONTRATS DE TRAVAIL

La société TRIANGLE RP NORD reprendra l'ensemble du personnel de la société TRIANGLE OUEST attaché à la Branche d'Activité. La liste de ce personnel figure en annexe 6.

Conformément aux dispositions de l'article L122-12 alinéa 2 du Code du travail, la société TRIANGLE RP NORD sera, par le seul fait de la réalisation du présent apport, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions des contrats de travail des salariés.

Toutefois le transfert des salariés protégés n'interviendra qu'à la date de l'acceptation dudit transfert par l'Inspection du Travail.

ARTICLE 5. REMUNERATION DES APPORTS

Le présent apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à la société TRIANGLE OUEST de 53 actions nouvelles de la société TRIANGLE RP NORD, à créer par cette société à titre d'augmentation de son capital, le tout dans les conditions ci-après.

5.1. Augmentation de capital de la société TRIANGLE RP NORD

L'apport de la société TRIANGLE OUEST sera rémunéré par l'attribution à cette société, de 53 actions de 100 € nominal chacune, entièrement libérées, à créer par la société TRIANGLE RP NORD à titre d'augmentation de son capital pour le porter de 37.000 euros à 42.300 euros.

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement au premier jour de l'exercice en cours de la société TRIANGLE RP NORD. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation. Elles seront négociables à compter de la date des décisions de l'associé unique de la société bénéficiaire ayant approuvé l'apport partiel d'actif, objet des présentes.

5.2. Prime d'apport

La différence entre :

- d'une part, la valeur de l'apport de la société TRIANGLE OUEST, soit 70.142 €

- et d'autre part, la valeur nominale des actions effectivement créées par la société TRIANGLE RP NORD en rémunération de cet apport, soit 5.300 €,

constitue le montant prévu de la prime d'apport qui ressort à un montant de 64.842 €, et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

De convention expresse entre les parties, il est décidé:

- que le président de la société TRIANGLE RP NORD sera autorisé à imputer, s'il le juge utile, sur cette prime l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération d'apport;

- que l'associé unique de la société TRIANGLE RP NORD sera autorisé à donner à la prime d'apport ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus, toutes autres affectations.

ARTICLE 6. DECLARATIONS GENERALES

Monsieur MERAFINA, ès qualités, déclare que:

1) la société TRIANGLE OUEST est propriétaire du fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport pour l'avoir reçu par voie d'apport partiel d'actif de la société TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE réalisé en date du 29 novembre 2002, date d'immatriculation de la société TRIANGLE OUEST au Registre du Commerce et des Sociétés.

2) les biens transmis ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti. S'il se révélait des inscriptions, Monsieur MERAFINA, ès qualités, s'engage à en obtenir la mainlevée dans les meilleurs délais à compter de la réalisation de l'apport.

3) la société TRIANGLE OUEST n'a jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire.

4) les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société TRIANGLE OUEST dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la société TRIANGLE RP NORD : ces livres seront tenus à la disposition de la société TRIANGLE RP NORD pendant une période de trois ans à partir de la réalisation de l'apport,

5) le présent apport étant effectué sous le régime des scissions et portant sur un fonds de commerce, la Société Apporteuse est dispensée, conformément à la jurisprudence, de mentionner les chiffres d'affaires et bénéfices de la Branche d'Activité au cours des trois dernières années.

Pour mémoire, les chiffres d'affaires réalisés pour l'exploitation de la Branche d'Activité, au cours des deux derniers exercices et des cinq premiers mois de l'exercice en cours sont reportés ci-après:

	Chiffres d'affaires
Du 01/01/04 au 31/05/04	**1.490.645,20 €**
Exercice 2003	**2.723.040,85 €**
Exercice 2002	**214.099,27 €**

ARTICLE 7. CONDITIONS PARTICULIERES - REGIME FISCAL

7.1 Enregistrement

Les parties déclarent que la société TRIANGLE OUEST et la société TRIANGLE RP NORD étant des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et l'ensemble des biens et droits apportés consistant bien en une branche complète et autonome d'activité, la présente opération est placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code général des impôts et donnera lieu en conséquence au paiement du droit fixe de 230 euros.

7.2 Impôt sur les sociétés

En matière d'impôt sur les sociétés, les parties déclarent que l'apport est susceptible de bénéficier des dispositions de l'article 210-A du Code général des impôts, en tant qu'il porte sur une branche complète d'activité. En conséquence, Monsieur MERAFINA, ès qualités, engage expressément la société TRIANGLE RP NORD à respecter les prescriptions légales suivantes et notamment:

- A reprendre à son passif, le cas échéant, les provisions concernant la Branche d'Activité transmise par la société TRIANGLE OUEST dont l'imposition aurait été différée;

- A se substituer, le cas échéant, à la société TRIANGLE OUEST pour la réintégration des plus-values afférentes à la Branche d'Activité et dont l'imposition aurait été différée chez la société TRIANGLE OUEST;

- à calculer les plus-values ultérieurement réalisées, à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société TRIANGLE OUEST à la date de prise d'effet de l'apport ;

- A réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixées par l'alinéa 3 d de l'article 210-A du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont transmis. La cession d'un bien amortissable entraînera toutefois l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée.

- A inscrire à son bilan les éléments transmis autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société TRIANGLE OUEST. A défaut, elle doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'apport, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse.

En outre, la société TRIANGLE RP NORD se substituera à tous les engagements qu'auraient pu prendre la société TRIANGLE OUEST à l'occasion d'opérations de fusion ou d'autres opérations soumises au régime prévu aux articles 210-A et 210-B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre du présent apport.

Par ailleurs, Monsieur MERAFINA, ès qualités, engage expressément la société TRIANGLE OUEST :

- à conserver pendant trois ans au moins les titres de la société TRIANGLE RP NORD remis en contrepartie de l'apport,

- à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens transmis avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

Les parties précisent, en tant que de besoin que, le présent apport aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le 1er janvier 2004.

7.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties reconnaissent en tant que de besoin que l'opération, objet du présent acte, est réputée existante pour l'application des dispositions visées aux articles 261-3-1° et 257-7° du Code général des impôts.

En application de l'instruction 3 A-6-90 du 22 février 1990, la société TRIANGLE RP NORD sera tenue de soumettre à TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement transmis par le présent acte et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe il du Code général des impôts qui auraient été exigibles si la société TRIANGLE OUEST avait continué à utiliser ces biens.

Une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause sera adressée au service des impôts dont relève la société TRIANGLE RP NORD.

7.4 Taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue

La société TRIANGLE RP NORD sera tenue de prendre en charge le paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due au titre de la Branche d'Activité à compter de la date de réalisation de l'apport.

7.5 Dispositions relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163, paragraphe 3 de l'annexe I au Code général des impôts, la société TRIANGLE RP NORD sera tenue de prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la loi du 28 juin 1963 et à laquelle la société TRIANGLE OUEST resterait soumise, lors de la réalisation définitive de l'apport, à raison des salaires payés par elle depuis le 1er janvier 2003 au titre de la Branche d'Activité.

La société TRIANGLE RP NORD sera tenue, notamment de reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société TRIANGLE OUEST au titre de la Branche d'Activité et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société TRIANGLE OUEST et existant à la date d'effet de l'apport.

7.6 **Dispositions relatives à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

La société TRIANGLE RP NORD sera tenue de se substituer aux obligations de la société TRIANGLE OUEST pour l'application des dispositions relatives à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, en ce qui touche les droits des salariés de la société TRIANGLE OUEST transférés chez la société TRIANGLE RP NORD, au titre de leur participation dans les résultats antérieurs à la date d'effet de l'apport, et à assurer la gestion des droits correspondants, conformément à la loi et à l'accord de participation conclu par la société TRIANGLE OUEST le 17 mai 2004.

ARTICLE 8. REALISATION DE L'APPORT

Le présent projet d'apport est conclu sous diverses conditions suspensives énoncées ci-après. En conséquence, l'apport qui précède et la constitution de la société TRIANGLE RP NORD qui en résulte ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation de la dernière desdites conditions suspensives et prendront effet à cette même date:

a) Obtentions des autorisations administratives nécessaires;

b) Approbation par l'associé unique de la société TRIANGLE OUEST du présent projet d'apport;

c) Approbation par l'associé unique de la société TRIANGLE RP NORD des apports de la société TRIANGLE OUEST qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport.

Si ces conditions n'étaient pas toutes accomplies d'ici le 31 décembre 2004 la présente convention serait considérée comme nulle et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 9. FORMALITES DE PUBLICITE

Le présent projet d'apport sera publié, conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la décision de l'associé unique de la société TRIANGLE OUEST appelé à statuer sur ce projet. Les oppositions, seront le cas échéant portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

ARTICLE 10. FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportées par la société TRIANGLE RP NORD, ainsi que l'y oblige Monsieur MERAFINA ès qualités.

ARTICLE 11. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif

ARTICLE 12. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment, que le présent acte exprime bien l'intégralité de la rémunération de l'apport de la branche d'activité commerciale constatée au présent acte.

ARTICLE 13. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions, publications ou formalités qui s'avéreraient nécessaires à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport, et notamment en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Fait à Pontoise, En 7 exemplaires originaux,
Le 24 JUIN 2004

Pour la société
TRIANGLE OUEST

SAS TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE
Présidente,
Représentée par M. Jean MERAFINA

Pour la société
TRIANGLE RP NORD

SAS TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE
Présidente,
Représentée par M. Jean MERAFINA

Liste des Annexes au projet d'apport

Le présent projet d'apport comporte les annexes ci-après:

ANNEXE 1 : Bilan et compte de résultat sociétés concernées au 31 décembre 2003.

ANNEXE 2 : Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport.

ANNEXE 3 : Détail de l'actif transmis à la société TRIANGLE RP NORD.

ANNEXE 4 : Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société TRIANGLE RP NORD.

ANNEXE 5 : Engagement hors bilan transmis à la société TRIANGLE RP NORD.

ANNEXE 6 : Liste du personnel attaché à la Branche d'Activité.

ANNEXE 1

Bilan et compte de résultat des sociétés concernées au 31 décembre 2003

N° 11937*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 4
(2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 9, chaussée Jules César BP 335 OSNY 95526 CERGY PONTOISE CEDEX

Durée de l'exercice précédent* : 1

Numéro SIRET* : 44357999000013

Code APE : 745B

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2003 Net 3	N-1 31/12/2002 Net 4
	Capital Souscrit Non Appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de Recherche et développement*	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 154	AG 1 487	3 667	3 252
	Fonds Commercial (1)	AH	23 172	AI	23 172	23 172
	Autres Immobilisations Incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations Techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres Immobilisations Corporelles	AT	51 668	AU 9 053	42 615	30 259
	Immobilisations en Cours	AV		AW		
	Avances et Acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres Participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres Titres Immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres Immobilisations Financières*	BH	6 258	BI	6 258	5 793
	TOTAL (II)	BJ	86 252	BK 10 540	75 712	62 476
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits Intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et Comptes Rattachés (3)*	BX	471 748	BY 22 683	449 065	761 076
	Autres créances (3)	BZ	1 116 491	CA	1 116 491	11 670
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	352 076	CG	352 076	15 216
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 778	CI	1 778	
	TOTAL (III)	CJ	1 942 093	CK 22 683	1 919 410	787 962
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 028 345	IA 33 223	1 995 122	850 438

Renvois : (1) Dont droit au bail	23 172	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : immobilisations		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10938*06 (2)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (2004) 4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE OUEST

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)			DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB	89 324	89 324
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	15 640	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	67 184	19 340
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	212 848	145 664
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 578	2 870
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	42 106	7 050
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	737	2 517
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	393 318	36 732
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 341 536	655 605
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	1 782 275	704 774
	Ecarts de conversion passif			ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 995 123	850 438

RENVOIS						
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 578	2 870

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10167*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (2004) [4]

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	7 488 369	FH		FI	7 488 369		633 834
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 488 369	FK		FL	7 488 369		633 834
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	63 231		
	Autres produits (1) (11)					FQ	25		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 551 625		633 834
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	611 635		33 151
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	145 820		10 795
	Salaires et traitements*					FY	4 928 099		413 847
	Charges sociales (10)					FZ	1 632 819		135 089
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	9 775		765
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	22 683		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 128		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 351 959		593 647
EXEMPLAIRE PREPARATOIRE	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	199 666		40 187
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	398		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	398		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	43 323		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	43 323		
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(42 925)		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	156 741		40 187

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10947*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2004) [4]

Si déposé **NEANT**, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE OUEST

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	150	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	147	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	35 056	7 050
Impôts sur les bénéfices*	**(X)**	HK	54 649	13 798
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 552 173	633 834
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X		HM	7 484 990	614 495
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	67 184	19 339

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- crédit-bail mobilier *	HP		
	- crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernants les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes sociaux d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transfert de charges	A1	63 231	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives — A6 — obligatoires — A9			

(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre n'est pas suffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Remboursements trop perçus		150
Divers	3	

(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 10169*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, Créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	26 526	KE		KF	1 800
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	23 077	KW		KX	13 626
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	7 844	LC		LD	7 121
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	30 921	LO		LP	20 747
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 793	1U		1V	1 532
		TOTAL IV	LQ	5 793	LR		LS	1 532
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	63 240	ØH		ØJ	24 079

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: Par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			LT		LU		IW	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			LV		LW	28 326	IX	
CORPORELLES	Terrains				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales., agencts, aménagements divers			MM		MN	36 703	MO	
		Matériel de transport			MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	14 965	MU	
		Emballages récupérables et divers *			MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF	
		TOTAL III			NG		NH	51 668	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				ØU		ØV		ØW	
	Autres participations				ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				2E	1 067	2F	6 258	2G	
		TOTAL IV			NJ	1 067	NK	6 258	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØK	1 067	ØL	86 252	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10171*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Exercice N clos le 31/12/2003

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend.
a) le montant total des sommes portées aux colones 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exerice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° 10172*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 [4]

(2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE OUEST

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	102	PF	1 385	PG		PH	1 487
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	322	QE	4 749	QF		QG	5 071
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	341	QM	3 641	QN		QO	3 982
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	663	QV	8 390	QW		QX	9 053
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	765	ØP	9 775	ØQ		ØR	10 540

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES *

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL	QZ	1 385	2N		2P		2R		2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	RM		RN		RO		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	RP	4 749	RQ		RR		3D		3E		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G		
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	RV	3 641	RW		RX		3H		3J		
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	8 390	SC		SD		SE		SF		
TOTAL général (I + II + III)	SG	9 775	SH		SJ		SK		SL		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 10949*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participations	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	22 683	6V		6W	22 683	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY	22 683	TZ		UA	22 683	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB	22 683	UC		UD	22 683	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	22 683	UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10950*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	6 258	UV		UW	6 258	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	53 423		53 423			
	Autres créances clients	UX	418 325		418 325			
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ	UU						
	Personnel et comptes rattachés	UY	(166)		(166)			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	71 956		71 956			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	764 193		764 193			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	280 508		280 508			
	Charges constatées d'avance	VS	1 778		1 778			
	TOTAUX	VT	1 596 275	VU	1 590 017	VV	6 258	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 578	4 578		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	42 106	42 106		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	393 318	393 318		
Personnel et comptes rattachés		8C	330 099	330 099		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	456 039	456 039		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	68 447	68 447		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	476 543	476 543		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 410	10 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 781 540	VZ 1 781 540		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	110 645	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	68 539			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

D.G.I. N° 2058-A (2004) (4)

N° 10951* 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

Exercice N, clos le : 31/12/2003

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	67 184
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés		WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint	moins part déductible*	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *		WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 130
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	43 274
	Amendes et pénalités (nature :)		WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)		WK	54 649
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions	Moins-values nettes à long terme		WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d' exercices antérieurs * — - Plus-values nettes à court terme		WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d' exercices antérieurs * — - Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3°et 212 du CGI) SU ; Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW)		WQ	
		TOTAL I	WR	166 237

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU	7 050
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plue-values nettes à long terme — - imposées aux taux de 19% ou 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) *		WV	
	Plue-values nettes à long terme — - imputées sur les Moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
	Plue-values nettes à long terme — - imputées sur les déficits antérieurs WX ; imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY		XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements dans les départements et territoires d'Outre-mer *.		ZY	
	Majoration d'amortissement *		XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quater A.44 sexies) SX ; Zones d'Entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY ; zones franche Corse (art. 44 octies) ØT ; zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ; entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC)		XF	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI)		XG	
		TOTAL II	XH	7 050

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	159 187	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et amortissements réputés différés : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au 2058-B, cadre 1-A, lignes XU à YF)			XL
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exerice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	159 187	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10952*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B (2004)

4

Si déposé **NEANT**, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1) * (3)		Déficits reportables col. 2 - col. 3 (4)	
N-5	31/12/1998	XT		XU				
N-4	31/12/1999	XV		XW			XX	
N-3	31/12/2000	XY		XZ			YA	
N-2	31/12/2001	YB		YC			YD	
N-1	31/12/2002	YE		YF			YG	
	TOTAL	YH		YI				

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK	

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *	8N	
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *	8S	
Amortissements Réputés Différés restant à reporter	YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS PAYÉS, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Organic 2003	9K	8 218	9L	
Participation 2003 / 2002	9M	35 056	9N	7 050
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	43 274	YO	7 050
		ligne WI		ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10953*06

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

4

D.G.I. N° 2058 C
(2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	19 340
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE	
	TOTAL I		ØF	19 340
AFFECTATIONS	Affectation aux réserves	- Réserve légale	ZB	3 700
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
		- Autres réserves	ZD	15 640
		- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art.219-I-f) *	A5	
	Dividendes		ZE	
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	19 340

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

						Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous traitance				YT	387 252	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant loyers des biens pris en location > 6 mois	J8		XQ	44 238	1 094
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 516	26 387
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes				ST	171 629	5 670
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	611 635	33 151
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *				YW	2 399	
	- Autres Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		9Z	143 421	10 795
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	145 820	10 795
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *				ZA		
	- Montant brut des salaires (Cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2003) *				ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS		

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus Values à 19 %	JB		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus Values à 19 %	JE		Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquez 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe	JG		Indiquez 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère JJ		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							
	- Effectif moyen du personnel (dont : apprentis :			Handicapés :		)	YP		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%	%
	- Filiales et Participations :	La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration					Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

D.G.I. N° 2059-A [4] (2004)

N° 10179*08

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

A DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt * 4	Autres amortissements * 5	Valeur résiduelle 6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES

I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne 1) 7	Valeur résiduelle (report de la colonne 6) 8	Prix de vente * 9	Montant global plus-value ou moins-value 10	Qualification fiscale des plus & moins-values réalisées* COURT TERME 11	LONG TERME 12
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissement afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour invest. effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concessions de licences d'expl. de brevets à l'actif immob. (n'ayant pas été acquis depuis - de 2 ans)		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des P. ou M.V.L.T. devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des P. ou M.V.L.T.		−
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	Cadre A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 11)		
	Cadre B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 12)	(A)	(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10954*06

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

D.G.I. N° 2059-B (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-Values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scissio (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activit professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I.

N° 2059-C
(2004)

N° 10955*06

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
Moins-Values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L' IMPÔT SUR LES SOCIETES

Origine ❶		Moins-values à 19 %, 18 % ❷	Moins-values à 19%, 18% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219a quater ❸	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ❹	Imputations sur le résultat de l'exercice (3) ❺	Solde des moins-values à reporter ❻
Moins-Values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(3) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-I-97).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 10182*08 (15)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

D.G.I. N° 2059-D (2004) 4

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

I DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE N

			Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice		1	
A imputer éventuellement	- déficit de l'exercice	2	
	- moins-values à long terme	3	
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
	- plus-value imposée à 15 %	5	
TOTAL des lignes 2 à 5		6	
Reste (ligne 1 - 6)		7	
Impôt correspondant		8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)		8b	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbée au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés : donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
Prélèvements opérés : ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

		Taxées à 19 %
Plus-Values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant) N-1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) (17 - 18)	19	

IV RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montants de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11484*05

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E (2004)

4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE OUEST

Exercice ouvert le : 01/01/2003 et clos le : 31/12/2003 Durée en nombre de mois 12

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	7 488 369
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	25
TOTAL A	B9	7 488 394

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	567 398
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	1 128
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B	D1	568 526

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	6 919 868

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

N° 11937*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

D.G.I. N° 2050 4
(2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 6
Adresse de l'entreprise : 9, chaussée Jules César BP 335 OSNY 95526 CERGY PONTOISE
Durée de l'exercice précédent* :
Numéro SIRET* : 44879449500011 Code APE : 745B

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2003 Net 3	N-1 Net 4
	Capital Souscrit Non Appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de Recherche et développement*	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 397	AG 279	1 118	
	Fonds Commercial (1)	AH		AI		
	Autres Immobilisations Incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations Techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres Immobilisations Corporelles	AT	27 436	AU 2 685	24 751	
	Immobilisations en Cours	AV		AW		
	Avances et Acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres Participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres Titres Immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres Immobilisations Financières*	BH	4 558	BI	4 558	
	TOTAL (II)	BJ	33 391	BK 2 964	30 427	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits Intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et Comptes Rattachés (3)*	BX	87 733	BY	87 733	
	Autres créances (3)	BZ	706 281	CA	706 281	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	175 733	CG	175 733	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 338	CI	6 338	
	TOTAL (III)	CJ	976 085	CK	976 085	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 009 476	1A 2 964	1 006 512	

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10938*06 (2)

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (2004) 4

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE RP NORD

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)			DA	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...			DB	508 530	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(51 881)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	493 649	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	30 026	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 804	
	Dettes fiscales et sociales			DY	481 033	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	512 863	
	Ecarts de conversion passif		**(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 006 512	

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	30 026	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10167*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (2004) (4)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	1 916 788	FH		FI	1 916 788		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 916 788	FK		FL	1 916 788		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 201		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 917 989		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	151 397		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 581		
	Salaires et traitements*					FY	1 351 662		
	Charges sociales (10)					FZ	412 302		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	3 570		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	5 955		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 952 467		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(34 478)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 277		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	10 277		
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 277)		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(44 755)		

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10947*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2004) [4]

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE RP NORD

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	7 126	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 126	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 126)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 917 989	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X		HM	1 969 870	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	(51 881)	

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernants les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes sociaux d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transfert de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre n'est pas suffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC éléments d'actif cédés	7 126	

(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 10169*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, Créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	1 397
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	22 963
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB		LC		LD	12 205
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN		LO		LP	35 168
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	4 558
		TOTAL IV	LQ		LR		LS	4 558
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH		ØJ	41 123

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: Par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		LT		LU		IW		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	1 397	IX		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gales., agencts, aménagements divers		MM	7 731	MN	15 232	MO		
		Matériel de transport		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	12 205	MU		
		Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III		NG	7 731	NH	27 437	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		ØV		ØW		
	Autres participations			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F	4 558	2G		
		TOTAL IV		NJ		NK	4 558	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØK	7 731	ØL	33 392	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10171*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Exercice N clos le 31/12/2003

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col. 5 (5))]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend.
a) le montant total des sommes portées aux colones 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exerice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° 10172*08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 [4]

(2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise TRIANGLE RP NORD

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	279	PG		PH	279
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	1 386	QF	605	QG	781
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	1 904	QN		QO	1 904
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	3 290	QW	605	QX	2 685
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP	3 569	ØQ	605	ØR	2 964

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES *

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. Incorporelles TOTAL		QZ	279	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RJ		2X		2Y	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	RP	1 386	RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	1 904	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	3 290	SC		SD		SE		SF	
TOTAL général (I + II + III)		SG	3 569	SH		SJ		SK		SL	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 10949*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 (2004)

4

Si déposé **NEANT**, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participations	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10950*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (2004)

4

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	4 558	UV		UW	4 558	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	87 733		87 733			
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*	UQ		UU				
	Personnel et comptes rattachés	UY	300		300			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 626		16 626			
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	433 927		433 927			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	255 427		255 427			
	Charges constatées d'avance	VS	6 338		6 338			
	TOTAUX	VT	804 909	VU	800 351	VV	4 558	
RENVOIS (1)	Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	30 026	30 026		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 804	1 804		
Personnel et comptes rattachés		8C	22 090	22 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	180 362	180 362		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	277 545	277 545		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 036	1 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	512 863	VZ 512 863		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

D.G.I. N° 2058-A (2004) [4]

N° 10951* 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

Exercice N, clos le : 31/12/2003

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint ... moins part déductible* ... à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 036
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)	WK	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d' exercices antérieurs * : - Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3°et 212 du CGI) SU ... Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ...)	WQ	
	TOTAL I	WR	1 036

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	51 881
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plue-values nettes à long terme : - imposées aux taux de 19% ou 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) *	WV	
	- imputées sur les Moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs WX ... imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements dans les départements et territoires d'Outre-mer *.	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quater A.44 sexies) SX ... Zones d'Entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY ... zones franche Corse (art. 44 octies) ØT ... zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ... entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC ...)	XF	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI ...)	XG	
	TOTAL II	XH	51 881

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et amortissements réputés différés :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)	XJ	50 845
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*		XK	3 569
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au 2058-B, cadre 1-A, lignes XU à YF)		XL	
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XM	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 47 276

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10952*06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

10

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B (2004)

4

Si déposé **NEANT**, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1) * (3)		Déficits reportables col. 2 - col. 3 (4)	
N-5	31/12/1998	XT		XU				
N-4	31/12/1999	XV		XW		XX		
N-3	31/12/2000	XY		XZ		YA		
N-2	31/12/2001	YB		YC		YD		
N-1	31/12/2002	YE		YF		YG		
	TOTAL	YH		YI				

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne XO)	YJ	47 276
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK	47 276

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *	8N	3 569
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *	8S	3 569
Amortissements Réputés Différés restant à reporter	YM	3 569

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS PAYÉS, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Organic 2003	9K	1 036	9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	1 036	YO	

ligne WI — ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

N° 10953*06

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

4

D.G.I. N° 2058 C
(2004)

Si déposé **NEANT**, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE	
	TOTAL I		ØF	
AFFECTATIONS	Affectation aux réserves	- Réserve légale	ZB	
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
		- Autres réserves	ZD	
		- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art.219-I-f) *	AS	
	Dividendes		ZE	
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous traitance				YT	59 002
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant loyers des biens pris en location > 6 mois	J8	)	XQ	17 845
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 110
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes				ST	61 440
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	151 397
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *				YW	
	- Autres Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)	9Z	27 581
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	27 581
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *				ZA	
	- Montant brut des salaires (Cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2003) *				ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	

REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus Values à 19 %	JB		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus Values à 19 %	JE		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquez 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe	JG		Indiquez 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère JJ	

- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
- Effectif moyen du personnel (dont : apprentis :		Handicapés :	)	YP
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK %
- Filiales et Participations :	La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** D.G.I. N° 2059-A [4] (2004)

N° 10179*08

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

A DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt * 4	Autres amortissements * 5	Valeur résiduelle 6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne 1) 7	Valeur résiduelle (report de la colonne 6) 8	Prix de vente * 9	Montant global plus-value ou moins-value 10	Qualification fiscale des plus & moins-values réalisées* COURT TERME 11	LONG TERME 12
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissement afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour invest. effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concessions de licences d'expl. de brevets à l'actif immob. (n'ayant pas été acquis depuis - de 2 ans)		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des P. ou M.V.L.T. devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des P. ou M.V.L.T.		−
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	Cadre A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 11)		
	Cadre B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 12)	**(A)**	**(B)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 10954*06

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

D.G.I. N° 2059-B (4) (2004)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-Values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scissio (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activit professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I.

N° 2059-C (2004)

4

N° 10955*06

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
Moins-Values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L' IMPÔT SUR LES SOCIETES

Origine ❶		Moins-values à 19 %, 18 % ❷	Moins-values à 19%, 18% et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219a quater ❸	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ❹	Imputations sur le résultat de l'exercice (3) ❺	Solde des moins-values à reporter ❻
Moins-Values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(3) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-I-97).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

D.G.I. N° 2059-D (4)
(2004)

N° 10182*08 (15)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Si déposé NEANT, cochez la case : ☑

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

I DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE N

			Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice		1	
A imputer éventuellement	- déficit de l'exercice	2	
	- moins-values à long terme	3	
	- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
	- plus-value imposée à 15 %	5	
TOTAL des lignes 2 à 5		6	
Reste (ligne 1 - 6)		7	
Impôt correspondant		8	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)		8b	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbée au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
Prélèvements opérés ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

			Taxées à 19 %
Plus-Values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant)	N-1	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) (17 - 18)		19	

IV RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montants de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11484*05

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E (2004)

4

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Si déposé NEANT, cochez la case : ☐

Désignation de l'entreprise : TRIANGLE RP NORD

Exercice ouvert le : 01/07/2003 et clos le : 31/12/2003 Durée en nombre de mois 06

EXEMPLAIRE PREPARATOIRE

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	1 916 788
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	1 201
TOTAL A	B9	1 917 989

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	133 552
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	5 955
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B	D1	139 507

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	1 778 482

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

ANNEXE 2

METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

TRIANGLE RP NORD - TOURS

Les éléments composant la branche d'activité, objet du présent apport partiel d'actif, ont été évalués, s'agissant d'une opération de restructuration intra-groupe, sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

Les éléments incorporels du fonds de commerce ont été repris pour leur valeur au 31 décembre 2003 dans les comptes de la société apporteuse, pour autant que ces éléments incorporels aient été effectivement valorisés dans les comptes de la société apporteuse. A défaut, les éléments incorporels sont retenus pour mémoire.

S'agissant des immobilisations amortissables, il a été retenu compte la valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

S'agissant des dépôts de garantie, ils ont été estimés à leur valeur réelle au 31 décembre 2003.

S'agissant des créances clients, la société apporteuse étant factorisée, elle mobilise ses créances, en moyenne le 15 du mois suivant la fin du mois M.. La société bénéficiaire sera factorisée dans les mêmes conditions.

Compte tenu de l'activité des sociétés et du mode d'organisation du groupe, le seul passif évalué auquel devra faire face la société bénéficiaire est constitué par les acomptes à verser aux intérimaires dépendant de la branche d'activité apportée.

Dès lors il est apparu nécessaire d'apporter à la société bénéficiaire la trésorerie nécessaire correspondant à son besoin en fonds de roulement, sur une période de six semaines, compte tenu des délais de factoring

En conséquence, pour définir la quote-part des disponibilités nécessaires à la branche d'activité apportée, il a été fait application d'un ratio de 6/52 des acomptes versés par l'agence de la société apporteuse en 2003.

ANNEXE 2

Méthodes d'évaluation et de rémunération de l'apport

ANNEXE 2

METHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET DE LEUR REMUNERATION

TRIANGLE RP NORD - TOURS

Les éléments composant la branche d'activité, objet du présent apport partiel d'actif, ont été évalués, s'agissant d'une opération de restructuration intra-groupe, sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

Les éléments incorporels du fonds de commerce ont été repris pour leur valeur au 31 décembre 2003 dans les comptes de la société apporteuse, pour autant que ces éléments incorporels aient été effectivement valorisés dans les comptes de la société apporteuse. A défaut, les éléments incorporels sont retenus pour mémoire.

S'agissant des immobilisations amortissables, il a été retenu compte la valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

S'agissant des dépôts de garantie, ils ont été estimés à leur valeur réelle au 31 décembre 2003.

S'agissant des créances clients, la société apporteuse étant factorisée, elle mobilise ses créances, en moyenne le 15 du mois suivant la fin du mois M.. La société bénéficiaire sera factorisée dans les mêmes conditions.

Compte tenu de l'activité des sociétés et du mode d'organisation du groupe, le seul passif évalué auquel devra faire face la société bénéficiaire est constitué par les acomptes à verser aux intérimaires dépendant de la branche d'activité apportée.

Dès lors il est apparu nécessaire d'apporter à la société bénéficiaire la trésorerie nécessaire correspondant à son besoin en fonds de roulement, sur une période de six semaines, compte tenu des délais de factoring

En conséquence, pour définir la quote-part des disponibilités nécessaires à la branche d'activité apportée, il a été fait application d'un ratio de 6/52 des acomptes versés par l'agence de la société apporteuse en 2003.

ANNEXE 3

Détail de l'actif transmis à la société TRIANGLE RP NORD

TRIANGLE OUEST

BILAN 31/12/2003

275000	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	
	MME PIPET EVREUX 034	762,25
	MACHINE AFFRANCHIR 034	304,90
	CAB.BROSSET TOURS 058	3 658,78
	SCI DU MOULIN CAEN 069	1 532,40
		6 258,33

TRIANGLE OUEST

BILAN 31/12/2003

206000	DROIT AU BAIL	
	TOURS	23 172,25
		23 172,25

CRITERE REC RECAPITULATIF DES CALCULS
TYPE NON CEDE

CENTRE 058 TOURS 2
N° COMPTE D'IMMOBILISATION 205000 BREVETS / LICENCES

N° Immobilisation / Désignation	N° de Compte / Contrat	GR	Qté	Date M.E.S	Valeur T.T.C.	Type	Base Fiscale	Amortis. Début	Dotations	Amortis. Fin	Dont Exceptionnel	Valeur Résiduelle
0000000001 LOGICIEL RIPLESS/058 Cédé le	205000	01	1	01/12/2002	1676,93	L	1676,93	50,82	609,79	660,61		1016,32
TOTAL COMPTE D'IMMOBILISATION 205000 BREVETS / LICENCES					1676,93		1676,93	50,82	609,79	660,61		1016,32

CRITERE REC RECAPITULATIF DES CALCULS
TYPE NON CEDE

CENTRE 058 TOURS 2
N° COMPTE D'IMMOBILISATION 218100 INSTAL. GENERALES AGENC.

N° Immobilisation / Désignation	N° de Compte / Contrat	GR	Qté	Date M.E.S	Valeur T.T.C.	Type	Base Fiscale	Amortis. Début	Dotations	Amortis. Fin	Dont Exceptionnel	Valeur Résiduelle
0000000002 TRAV ELECT/058 Cédé le	218100	01	1	01/12/2002	6003,60	L	6003,60	54,58	654,94	709,52		5294,08
0000000003 TRAV PEINTURE 058 Cédé le	218100	01	1	01/12/2002	2795,26	L	2795,26	25,41	304,94	330,35		2464,91
0000000004 INST ALCATEL 4200/058 Cédé le	218100	01	1	01/12/2002	2290,42	L	2290,42	20,82	249,86	270,68		2019,74
0000000005 AMENAGEMENT/058 Cédé le	218100	01	1	01/12/2002	5681,52	L	5681,52	51,65	619,80	671,45		5010,07
0000000006 STORES BANDES/058 Cédé le	218100	01	1	01/12/2002	400,23	L	400,23	3,61	43,27	46,88		353,35
TOTAL COMPTE D'IMMOBILISATION 218100 INSTAL. GENERALES AGENC.					17171,03		17171,03	156,07	1872,81	2028,88		15142,15

CRITERE REC RECAPITULATIF DES CALCULS
TYPE NON CEDE

CENTRE 058 TOURS 2
N° COMPTE D'IMMOBILISATION 218300 MATERIEL DE BUREAU

N° Immobilisation / Désignation	N° de Compte / Contrat	GR	Qté	Date M.E.S	Valeur T.T.C.	Type	Base Fiscale	Amortis. Début	Dotations	Amortis. Fin	Dont Exceptionnel	Valeur Résiduelle
0000000007	218300	01	1	01/12/2002	242,81	D	242,81	6,46	75,43	81,89		160,92
IMP HP LASERJET/058 Cédé le												
0000000008	218300	01	1	01/12/2002	740,01	D	740,01	19,27	225,23	244,50		495,51
IMP LASERJET 4100/058 Cédé le												
TOTAL COMPTE D'IMMOBILISATION 218300 MATERIEL DE BUREAU					982,82		982,82	25,73	300,66	326,39		656,43

CRITERE REC RECAPITULATIF DES CALCULS
TYPE NON CEDE

CENTRE 058 TOURS 2
N° COMPTE D'IMMOBILISATION 218400 MOBILIER

N° Immobilisation / Désignation	N° de Compte / Contrat	GR	Qté	Date M.E.S	Valeur T.T.C.	Type	Base Fiscale	Amortis. Début	Dotations	Amortis. Fin	Dont Exceptionnel	Valeur Résiduelle
0000000009 MOBILIER/058 Cédé le	218400	01	1	01/12/2002	4210,39	D	4210,39	147,36	1706,47	1853,83		2356,56
TOTAL COMPTE D'IMMOBILISATION 218400 MOBILIER					4210,39		4210,39	147,36	1706,47	1853,83		2356,56
TOTAL CENTRE 058 TOURS 2					24041,17		24041,17	379,98	4489,73	4869,71		19171,46

BALANCE CLIENTS AU 31/12/2003 TOURS

Numéro	Nom Client	Code Postal - Ville		Soldes
58005011	ARTS ET TECHNIQUES	37000	TOURS	0,00
58005022	ESNAULT	37250	MONTBAZON	6 683,62
58005154	TLD EUROPE	37270	MONTLOUIS SUR LOIRE	5 763,63
58005205	HERVE THERMIQUE	37300	JOUE LES TOURS	10 794,34
58005216	VECCHIETTI	37270	VERETZ	69 348,36
58005229	GTM GENIE CIVIL ET SERVICES	37073	TOURS CEDEX 2	11 504,47
58005232	MSCO	37220	ILE BOUCHARD	12 347,85
58005236	PIOGER SARL	37000	TOURS	27 596,54
58005274	HUMERY	37110	CHATEAU RENAULT	2 574,20
58005275	TPS	37110	CHATEAU RENAULT	12 759,95
58005281	MCS	37550	SAINT AVERTIN	-10,00
58005303	MANGEANT JEAN PIERRE	37530	POCE / CISSE	5 340,29
58005319	MECCOLI ANGELO S.A.	37270	AZAY SUR CHER	0,00
58005322	SOGEA NORD OUEST	37171	CHAMBRAY LES TOURS CEDE	4 765,45
58005326	TER	37520	LA RICHE	6 736,95
58005342	PRO POSES	37300	JOUE LES TOURS	15 337,28
58005356	MARCADET SAS	37230	LUYNES	8 454,28
58005365	SAULAY VINCENT SARL	37110	VILLEDOMER	3 452,66
58005384	DAGUET	37800	ST CATHERINE DE FIERBOI	4 908,54
58005390	BAILLEREAU	37541	ST CYR SUR LOIRE	12 737,23
58005391	M2IT	37270	MONTLOUIS S/LOIRE	600,44
58005419	SAE	37500	ST BENOIT LA FORET	4 166,10
58005429	SOFACYL	37360	SONZAY	4 587,93
58005455	DUTARDRE	37150	BLERE	13 924,42
58005461	W 41 TP	37210	PARCAY MESLAY	5 398,24
58005470	BFM LOCATION	49250	LA MENITRE	2 304,67
58005503	OUTIROR	37542	ST CYR SUR LOIRE CEDEX	56 334,76
58005516	SOFEMBAL	37230	LUYNES	231 224,87
58005524	AMS	37510	BALLAN MIRE	3 542,61
58100012	PLEE CONSTRUCTIONS	37390	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	17,19
58100025	ARMAPLAN	37520	LA RICHE	3 164,06
58100026	BERNARD PEINTURE RAVALEMENT	37530	NAZELLES NEGRON	22 228,00
58100031	TISSERAND SEBASTIEN	37100	TOURS NORD	3 676,27
58100033	MISSENARD QUINT B	37250	VEIGNE	3 693,91
58100034	JBS BOIS	37700	LA VILLE AUX DAMES	825,53
58100037	A.C.T.P.	37510	BALLAN MIRE	10 260,63
58100046	BRIGAND	37540	ST CYR SUR LOIRE	1 375,88
58100048	POSTFORMING	37542	ST CYR SUR LOIRE	9 173,66
58100049	PINON	37000	TOURS	1 661,73
58100050	DODIN	72360	VERNEIL LE CHETIF	1 330,14
58100051	HAUSSMAN PROPERTY MANAGEMENT	75015	PARIS	430,34
58100052	ALDI MARCHE TOURS NORD	37000	TOURS	292,37
58100053	ALDI MARCHE ST CYR	37540	ST CYR SUR LOIRE	292,37
58100054	S.T.T.T	37300	JOUE LES TOURS	1 267,13
58100055	BOMA ENTREPRISES	37270	AZAY SUR CHER	0,00
				602 868,89

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 034 ACOMPTES AU PERSONNEL
SUITE 2 EVREUX

--DATE-JAL	*CHRONO--	D.ORIG--	CPTIE*-	PIECE-------	LIBELLE----------	*RG--	ECHEANCE----	VALEUR---	VT--	T-----	ETAB--*	LET*	DEBIT---	CREDIT---	D.LETTR.-	N° AFF.1-	N° AFF.2-	N° AFF.3-	OB-LBQ-RELANCE----
311203 PIN	*1200001	311203		*014	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*017*		20.240,56	14/01/04				
							DEBIT			CREDIT		*---*	DEBIT	CREDIT					
		TOTAL COMPTE 425000		034 CUMULS			237.477,56			237.477,56		SOLDE		0,00					

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL
TOURS

--DATE-JAL	*CHRONO--	D.ORIG--	CPTIE*-	PIECE-------	LIBELLE----------	*RG--	ECHEANCE----	VALEUR---	VT--	T-----	ETAB--*	LET*	DEBIT---	CREDIT---	D.LETTR.-	N° AFF.1-	N° AFF.2-	N° AFF.3-	OB-LBQ-RELANCE----
61202 CP	*1200019	61202		*CP 1206	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	3.365,00		14/02/03				
131202 CIC	*1200014	131202		*CI 1220	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	680,00		14/02/03				
131202 CP	*1200020	131202		*CP 1230	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	2.513,00		14/02/03				
201202 CIC	*1200015	201202		*CIC1220	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	785,00		14/02/03				
201202 CP	*1200021	201202		*CP 1245	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	5.380,00		14/02/03				
231202 CIC	*1200016	231202		*CIC1220	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	1.760,00		14/02/03				
271202 CP	*1200022	271202		*CP 1263	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	1.415,00		14/02/03				
301202 CIC	*1200017	301202		*CIC1220	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	1.050,00		14/02/03				
311202 PIN	*1200002	311202		*002	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*001*		17.978,00	14/02/03				
30103 CP	*1000010	30103		*CP 0173	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*001*	1.110,00		14/02/03				
70103 CIC	*1000010	70103		*CIC0120	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	150,00		14/02/03				
100103 CP	*1000037	100103		*CP 0125	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	1.837,00		14/02/03				
130103 CIC	*1000024	130103		*CIC0131	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	450,00		14/02/03				
170103 CP	*1000038	170103		*CP 0135	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	3.124,00		14/02/03				
200103 CIC	*1000025	200103		*CIC0131	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	550,00		14/02/03				
230103 CIC	*1000023	230103		*0000000	REGLT ACOMPTES 01/2003	*	23/01/2003					*003*	150,00		27/02/03				
240103 CP	*1000039	240103		*CP 0156	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	3.465,00		14/02/03				
270103 CIC	*1000026	270103		*CIC0131	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	1.950,00		14/02/03				
310103 CP	*1000040	310103		*CP 0174	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	4.065,00		14/02/03				
310103 ODG	*0000018	30103		*0001066	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*002*	80,00		14/02/03				
310103 ODG	*0000018	30103	425000	*0001066	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*001*		80,00	14/02/03				
310103 PIN	*0100002	310103		*003	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*002*		16.371,00	14/02/03				
310103 PPE	*0100001	310103		*	Appointements 01/2003	*						*003*		150,00	27/02/03				
30203 CIC	*0200022	30203		*CIC0231	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	250,00		19/03/03				
30203 CP	*0200012	30203		*CP 02	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	700,00		14/02/03				
70203 CP	*0200013	70203		*CP 0279	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	1.830,00		19/03/03				
70203 CP	*0200037	70203		*CP 0241	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	975,00		19/03/03				
110203 CIC	*0200053	110203		*CIC0235	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	395,00		19/03/03				
140203 CP	*0200038	140203		*CP 0258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	2.995,00		19/03/03				
210203 CIC	*0200052	210203		*0000000	REGLT ACOMPTES 02/2003	*	21/02/2003					*005*	150,00		19/03/03				
210203 CP	*0200039	210203		*CP 0278	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	5.095,00		19/03/03				
240203 CIC	*0200054	240203		*CIC0235	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	2.080,00		19/03/03				
280203 CIC	*0200055	30203	512750*		VIRT ACO BARRIER MARC	*						*008*	700,00		27/03/03				
280203 CP	*0200028	280203	514100*		ANNUL ACO MERCIER ALBAN	*						*004*		140,00	5/03/03				
280203 CP	*0200040	280203		*CP 0289	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*006*	2.554,00		19/03/03				
280203 CP	*0200041	30203	514100*		ANNUL ACO BARRIER MARC	*						*008*		700,00	27/03/03				
280203 PIN	*0200002	280203		*004	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*006*		16.174,00	19/03/03				
280203 PPE	*0200001	280203		*	Appointements 02/2003	*						*005*		150,00	19/03/03				
40303 CIC	*0300016	40303		*CIC0335	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	1.130,00		24/04/03				

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL

SUITE 1 TOURS

--DATE-JAL*CHRONO--	D.ORIG	--CPTIE*-PIECE-------	LIBELLE----------	*RG	--ECHEANCE	----VALEUR	--VT	--T-----	ETAB--	*LET*	----------DEBIT	---CREDIT	D.LETTR.-N°	AFF.1-N°	AFF.2-N°	AFF.3-OB-LBQ-RELANCE-----
50303 CP *0300001	40303	514100*	ACO MERCIER ALBAN	*						*004*	140,00		5/03/03			
70303 CP *0300008	70303	*CP 0301	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	985,00		24/04/03			
120303 CIC*0300051	120303	*CIC0357	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	1.050,00		24/04/03			
140303 CP *0300031	140303	*CP 0348	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	3.105,00		24/04/03			
180303 CIC*0300052	180303	*CIC0357	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	750,00		24/04/03			
210303 CP *0300032	210303	*CP 0375	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	2.723,00		24/04/03			
250303 CIC*0300053	250303	*CIC0357	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	1.380,00		24/04/03			
250303 CP *0300018	210303	514100*	ANNUL ACO RAGAIN JOSE	*						*007*		300,00	27/03/03			
250303 CP *0300019	210303	514100*	ACO RAGAIN JOSE	*						*007*	300,00		27/03/03			
280303 CP *0300033	280303	*CP 0390	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	3.045,00		24/04/03			
310303 PIN*0300002	310303	*005	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*009*		17.388,00	24/04/03			
40403 CP *0400007	40403	*CP 0420	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*009*	6.205,00		24/04/03			
40403 ODG*0000133	40403	*0001414	ACO ARNAULT SEBASTIEN	*						*013*	150,00		16/05/03			
40403 ODG*0000133	40403	425000*0001414	ACO ARNAULT SEBASTIEN	*						*009*		150,00	24/04/03			
40403 ODG*0000134	40403	*0001415	ACO COUTIN EMMANUEL	*						*013*	230,00		16/05/03			
40403 ODG*0000134	40403	425000*0001415	ACO COUTIN EMMANUEL	*						*009*		230,00	24/04/03			
40403 ODG*0000135	40403	*0001401	ACO DERKAOUI AMAR	*						*013*	260,00		16/05/03			
40403 ODG*0000135	40403	425000*0001401	ACO DERKAOUI AMAR	*						*009*		260,00	24/04/03			
40403 ODG*0000136	40403	*0001399	ACO DJELLOUL OMAR	*						*013*	50,00		16/05/03			
40403 ODG*0000136	40403	425000*0001399	ACO DJELLOUL OMAR	*						*009*		50,00	24/04/03			
40403 ODG*0000137	40403	*0001398	ACO HENRY EMMANUEL	*						*013*	305,00		16/05/03			
40403 ODG*0000137	40403	425000*0001398	ACO HENRY EMMANUEL	*						*009*		305,00	24/04/03			
40403 ODG*0000138	40403	*0001409	ACO LEPIE MATHIEU	*						*013*	230,00		16/05/03			
40403 ODG*0000138	40403	425000*0001409	ACO LEPIE MATHIEU	*						*009*		230,00	24/04/03			
40403 ODG*0000139	40403	*0001411	ACO BOUCEBHA MOHAMED	*						*013*	120,00		16/05/03			
40403 ODG*0000139	40403	425000*0001411	ACO BOUCEBHA MOHAMED	*						*009*		120,00	24/04/03			
40403 ODG*0000140	40403	*0001396	ACO RAGAIN JOSE	*						*013*	230,00		16/05/03			
40403 ODG*0000140	40403	425000*0001396	ACO RAGAIN JOSE	*						*009*		230,00	24/04/03			
40403 ODG*0000141	40403	*0001397	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*013*	350,00		16/05/03			
40403 ODG*0000141	40403	425000*0001397	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*009*		350,00	24/04/03			
40403 ODG*0000142	40403	*0001418	ACO RAZY SEBASTIEN	*						*013*	150,00		16/05/03			
40403 ODG*0000142	40403	425000*0001418	ACO RAZY SEBASTIEN	*						*009*		150,00	24/04/03			
40403 ODG*0000143	40403	*0001406	ACO LECHAT LAURENT	*						*013*	230,00		16/05/03			
40403 ODG*0000143	40403	425000*0001406	ACO LECHAT LAURENT	*						*009*		230,00	24/04/03			
40403 ODG*0000144	40403	*0001408	ACO CARPENTIER ARNAUD	*						*013*	300,00		16/05/03			
40403 ODG*0000144	40403	425000*0001408	ACO CARPENTIER ARNAUD	*						*009*		300,00	24/04/03			
40403 ODG*0000145	40403	*0001404	ACO TAHRI AFIF	*						*013*	380,00		16/05/03			
40403 ODG*0000145	40403	425000*0001404	ACO TAHRI AFIF	*						*009*		380,00	24/04/03			
80403 CIC*0400024	80403	*CIC0457	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	480,00		16/05/03			
110403 CP *0400024	110403	*CP 0474	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	1.845,00		16/05/03			
140403 CIC*0400076	140403	*0000000	REGLT ACOMPTES 04/2003	*	14/04/2003					*010*	275,00		13/05/03			
150403 CIC*0400078	150403	*CIC0409	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	970,00		16/05/03			
180403 CP *0400025	180403	*CP 0407	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	5.970,00		16/05/03			
220403 CIC*0400079	220403	*CIC0409	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	2.415,00		16/05/03			
250403 CP *0400026	250403	*CP 0427	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	3.310,00		16/05/03			
280403 CIC*0400080	280403	*CIC0409	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	1.350,00		16/05/03			
280403 CP *0400020	40403	514100*	ACO MONTEL J CLAUDE	*						*013*	100,00		16/05/03			
300403 PIN*0400001	300403	*006	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*012*		23.562,00	15/05/03		EXT00025	
300403 PIN*0400003	300403	*006	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*012*		23.562,00-	15/05/03		EXT00025	
300403 PIN*0400004	300403	*006	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*013*		23.562,00	16/05/03			

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL

SUITE 2 TOURS

--DATE-JAL	CHRONO	D.ORIG	CPTIE	PIECE	LIBELLE	RG	ECHEANCE	VALEUR	VT	T	ETAB	LET	DEBIT	CREDIT	D.LETTR.-N° AFF.1-N° AFF.2-N° AFF.3-OB-LBQ-RELANCE-----
300403 PPE	0400001	300403		*	Appointements 04/2003	*						*010*		27S,00	13/05/03
20503 CP	0500006	20503		*CP 0549	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*013*	4.137,00		16/05/03
60503 CIC	0500015	60503		*CIC0509	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	430,00		27/06/03
160503 CP	0500028	160503		*CP 0539	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	3.530,00		27/06/03
190503 CIC	0500053	190503		*CIC0561	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	1.280,00		27/06/03
230503 CP	0500029	230503		*CP 0566	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	4.900,00		27/06/03
260503 CIC	0500054	260503		*CIC0561	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	1.800,00		27/06/03
300503 CP	0500030	300503		*CP 0584	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*014*	4.110,00		27/06/03
310503 CIC	0500057	130503	512750	*	VIRT EMIS ACO	*						*014*	934,00		27/06/03
310503 CP	0500031	90503	514100	*	ACO ALVAREZ NICOLAS	*						*014*	200,00		27/06/03
310503 CP	0500032	90503	514100	*	ACO ARNAULT SEBASTIEN	*						*014*	150,00		27/06/03
310503 CP	0500033	90503	514100	*	ACO BENHATTAB MOHAMED	*						*014*	115,00		27/06/03
310503 CP	0500034	90503	514100	*	ACO BOUCEBHA MOHAMED	*						*014*	120,00		27/06/03
310503 CP	0500035	90503	514100	*	ACO CARPENTIER ARNAUD	*						*014*	200,00		27/06/03
310503 CP	0500036	90503	514100	*	ACO HENRY EMMANUEL	*						*014*	150,00		27/06/03
310503 CP	0500037	90503	514100	*	ACO LEPIE MATHIEU	*						*014*	230,00		27/06/03
310503 CP	0500038	90503	514100	*	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*014*	250,00		27/06/03
310503 CP	0500039	90503	514100	*	ACO REGUIG FETH-ALLAH	*						*014*	150,00		27/06/03
310503 CP	0500040	90503	514100	*	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*014*	230,00		27/06/03
310503 PIN	0500002	310503		*007	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*014*		19.124,00	27/06/03
60603 CP	0600022	60603		*CP 0684	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	3.173,00		17/07/03
110603 CIC	0600066	110603		*CIC0627	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	195,00		17/07/03
130603 CP	0600034	130603		*CP 0605	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	2.180,00		17/07/03
170603 CIC	0600062	170603	512750	*0627	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	1.600,00		17/07/03
180603 CP	0600035	180603		*CP 0617	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	2.570,00		17/07/03
270603 CP	0600036	270603		*CP 0637	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	7.900,00		17/07/03
270603 ODG	0000250	60603	425000	*0001699	ACO CARPENTIER ARNAUD	*						*014*	345,00		27/06/03
300603 PIN	0600002	300603		*008	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*015*		345,00	17/07/03
10703 CIC	0700024	10703		*CIC0727	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*		22.013,00	17/07/03
40703 CP	0700012	40703		*CP 0774	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	1.390,00		17/07/03
80703 CIC	0700025	80703		*CIC0727	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*	3.725,00		17/07/03
80703 CP	0700003	30703	514100	*	ANNUL ACO LECHAT LAURENT	*						*017*	1.170,00		8/08/03
110703 CP	0700032	110703		*CP 0751	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*018*		350,00	24/09/03
150703 CIC	0700071	150703		*CIC0781	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*017*	3.495,00		8/08/03
170703 ODG	0000303	40703		*0001861	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*017*	360,00		8/08/03
170703 ODG	0000303	40703	425000	*0001861	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*017*	195,00		8/08/03
170703 ODG	0000304	40703		*0001862	ACO HENRY EMMANUEL	*						*015*		195,00	17/07/03
170703 ODG	0000304	40703	425000	*0001862	ACO HENRY EMMANUEL	*						*017*	180,00		8/08/03
180703 CP	0700033	180703		*CP 0700	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*015*		180,00	17/07/03
230703 CIC	0700072	230703		*CIC0781	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*017*	9.165,00		8/08/03
240703 CIC	0700066	240703		*0000000	REGLT ACOMPTES 07/2003	*	24/07/2003					*017*	2.160,00		8/08/03
250703 CP	0700034	250703		*CP 0715	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*016*	100,00		8/08/03
300703 CIC	0700073	300703		*CIC0781	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*017*	2.820,00		8/08/03
310703 PIN	0700002	310703		*009	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*017*	3.410,00		8/08/03
310703 PPE	0700002	310703		*	Appointements 07/2003	*						*017*		27.050,00	8/08/03
10803 CP	0800006	10803		*CP 0836	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*016*		100,00	8/08/03
60803 CIC	0800009	60803		*CIC0881	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*017*	3.140,00		8/08/03
80803 CP	0800040	80803		*CP 0802	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*017*	955,00		8/08/03
120803 CIC	0800065	120803		*CIC0837	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	2.690,00		25/09/03
												019	660,00		25/09/03

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL

SUITE 3 TOURS

--DATE	JAL	*CHRONO	D.ORIG	CPTIE	*PIECE	LIBELLE	*RG	ECHEANCE	VALEUR	VT	T	ETAB	*LET*	DEBIT	CREDIT	D.LETTR.	N° AFF.1	N° AFF.2	N° AFF.3	OB	LBQ	RELANCE
140803	CP	*0800041	140803		*CP 0823	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	3.625,00		25/09/03						
200803	CIC	*0800066	200803		*CIC0837	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	880,00		25/09/03						
220803	CP	*0800042	220803		*CP 0844	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	4.270,00		25/09/03						
270803	CIC	*0800067	270803		*CIC0837	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	4.540,00		25/09/03						
290803	CP	*0800043	290803		*CP 0868	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	3.220,00		25/09/03						
310803	CP	*0800047	310803	514100*		EXT CHQ OPPOSE NON DISTR.	*						*018*	350,00		24/09/03						
310803	PIN	*0800003	310803		*010	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*019*		20.765,00	25/09/03						
30903	CIC	*0900023	30903		*CIC0937	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	730,00		25/09/03						
30903	ODG	*0000480	30903		*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*021*	230,00		16/10/03						
30903	ODG	*0000480	30903	425000*	VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*019*		230,00	25/09/03						
30903	ODG	*0000481	30903		*VIRT	ACO ARNAULT SEBASTIEN	*						*021*	150,00		16/10/03						
30903	ODG	*0000481	30903	425000*	VIRT	ACO ARNAULT SEBASTIEN	*						*019*		150,00	25/09/03						
30903	ODG	*0000482	30903		*VIRT	ACO LEPIE MATHIEU	*						*021*	200,00		16/10/03						
30903	ODG	*0000482	30903	425000*	VIRT	ACO LEPIE MATHIEU	*						*019*		200,00	25/09/03						
50903	CP	*0900010	50903		*CP 0989	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*019*	3.050,00		25/09/03						
50903	ODG	*0000469	50903		*0008671	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*021*	300,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000469	50903	425000*	0008671	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*019*		300,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000470	50903		*0008672	ACO HENRY EMMANUEL	*						*021*	310,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000470	50903	425000*	0008672	ACO HENRY EMMANUEL	*						*019*		310,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000471	50903		*0008689	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*021*	230,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000471	50903	425000*	0008689	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*019*		230,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000472	50903		*0008680	ACO BELLAH MOKTAR	*						*021*	100,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000472	50903	425000*	0008680	ACO BELLAH MOKTAR	*						*019*		100,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000473	50903		*0008678	ACO BURGAULT CEDRIC	*						*021*	250,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000473	50903	425000*	0008678	ACO BURGAULT CEDRIC	*						*019*		250,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000474	50903		*0008679	ACO DURAND PHILIPPE	*						*021*	100,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000474	50903	425000*	0008679	ACO DURAND PHILIPPE	*						*019*		100,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000475	50903		*0008681	ACO FERREIRA JOAO	*						*021*	100,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000475	50903	425000*	0008681	ACO FERREIRA JOAO	*						*019*		100,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000476	50903		*0008682	ACO MAMMERI KARIM	*						*021*	200,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000476	50903	425000*	0008682	ACO MAMMERI KARIM	*						*019*		200,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000477	50903		*0008674	ACO PACHET OLIVIER	*						*021*	300,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000477	50903	425000*	0008674	ACO PACHET OLIVIER	*						*019*		300,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000478	50903		*0008683	ACO TAHRI KHELED	*						*021*	210,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000478	50903	425000*	0008683	ACO TAHRI KHELED	*						*019*		210,00	25/09/03						
50903	ODG	*0000479	50903		*0008677	ACO PEAN CHRISTOPHE	*						*021*	220,00		16/10/03						
50903	ODG	*0000479	50903	425000*	0008677	ACO PEAN CHRISTOPHE	*						*019*		220,00	25/09/03						
100903	CIC	*0900052	100903		*CIC0971	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	500,00		16/10/03						
120903	CP	*0900032	120903		*CP 0945	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	1.950,00		16/10/03						
170903	CIC	*0900053	170903		*CIC0971	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	2.160,00		16/10/03						
190903	CP	*0900033	190903		*CP 0970	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	3.150,00		16/10/03						
260903	CP	*0900034	260903		*CP 0994	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	3.880,00		16/10/03						
300903	ODG	*0000501	300903		*VIRT	ACO BADRI MOHAMED	*						*023*	150,00		12/11/03						
300903	ODG	*0000501	300903	425000*	VIRT	ACO BADRI MOHAMED	*						*021*		150,00	16/10/03						
300903	PIN	*0900002	300903		*011	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*021*		19.550,00	16/10/03						
11003	CIC	*1000006	11003		*CIC1071	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*020*	2.430,00		15/10/03					EXT00068	
11003	CIC	*1000010	11003		*CIC1071	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*020*	2.430,00-		15/10/03					EXT00068	
11003	CL	*1000020	11003	512230*		ACO TRIANGLE OUEST	*						*021*	2.430,00		16/10/03						
11003	ODG	*0000502	11003		*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*023*	230,00		12/11/03						
11003	ODG	*0000502	11003	425000*	VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*021*		230,00	16/10/03						

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL

SUITE 4 TOURS

DATE	JAL	CHRONO	D.ORIG	CPTIE	PIECE	LIBELLE	RG	ECHEANCE	VALEUR	VT	T	ETAB	LET	DEBIT	CREDIT	D.LETTR.	N° AFF.1	N° AFF.2	N° AFF.3	OB	LBQ	RELANCE
31003	CP	*1000008	31003		*CP 1030	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*021*	4.120,00		16/10/03						
31003	ODG	*0000503	31003		*0008825	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*023*	200,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000503	31003	425000	*0008825	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*021*		200,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000504	31003		*0008817	ACO HENRY EMMANUEL	*						*023*	310,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000504	31003	425000	*0008817	ACO HENRY EMMANUEL	*						*021*		310,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000505	31003		*0008810	ACO BENFATMA KADER	*						*023*	150,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000505	31003	425000	*0008810	ACO BENFATMA KADER	*						*021*		150,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000506	31003		*0008821	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*023*	100,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000506	31003	425000	*0008821	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*021*		100,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000507	31003		*0008814	ACO FERREIRA SOARES F	*						*023*	150,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000507	31003	425000	*0008814	ACO FERREIRA SOARES F	*						*021*		150,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000508	31003		*0008803	ACO MEMSOUT KHALED	*						*023*	100,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000508	31003	425000	*0008803	ACO MEMSOUT KHALED	*						*021*		100,00	16/10/03						
31003	ODG	*0000509	31003		*0008827	ACO PACHET OLIVIER	*						*023*	150,00		12/11/03						
31003	ODG	*0000509	31003	425000	*0008827	ACO PACHET OLIVIER	*						*021*		150,00	16/10/03						
81003	CL	*1000011	81003		*CL 1071	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	930,00		12/11/03						
101003	CP	*1000038	101003		*CP 1081	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	2.260,00		12/11/03						
151003	CL	*1000058	151003		*CL 1020	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	1.350,00		12/11/03						
171003	CP	*1000039	171003		*CP 1011	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	4.480,00		12/11/03						
221003	CL	*1000059	221003		*CL 1020	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	2.280,00		12/11/03						
241003	CP	*1000040	241003		*CP 1094	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	4.970,00		12/11/03						
281003	CL	*1000054	281003		*0000000	REGLT ACOMPTES 10/2003	*	28/10/2003					*022*	300,00		12/11/03						
291003	CL	*1000060	291003		*CL 1020	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	4.280,00		12/11/03						
311003	CP	*1000041	311003		*CP 1090	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	5.800,00		12/11/03						
311003	CP	*1000046	311003	514100	*	ACO BECHIK HABIB	*						*024*	600,00		19/11/03						
311003	CP	*1000047	311003	514100	*	ACO BECHIK HABIB	*						*024*	600,00		19/11/03						
311003	CP	*1000048	311003	514100	*	ACO BECHIK HABIB	*						*024*	300,00		19/11/03						
311003	PIN	*1000002	311003		*012	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*023*		29.330,00	12/11/03						
311003	PPE	*1000001	311003		*	Appointements 10/2003	*						*022*		300,00	12/11/03						
41103	CL	*1100008	41103		*CL 1120	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*023*	1.670,00		12/11/03						
41103	ODG	*0000565	41103		*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*025*	230,00		17/12/03						
41103	ODG	*0000565	41103	425000	*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*023*		230,00	12/11/03						
71103	CP	*1100025	71103		*CP 1131	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	2.240,00		17/12/03						
101103	CL	*1100049	101103		*CL 1133	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	480,00		17/12/03						
141103	CP	*1100026	141103		*CP 1149	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	2.860,00		17/12/03						
171103	CL	*1100050	171103		*CL 1133	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	730,00		17/12/03						
181103	CL	*1100024	181103	512230	*REMCHQ	SOFEMBAL RBT ACO BECHIK	*						*024*		1.500,00	19/11/03						
211103	CP	*1100027	211103		*CP 1173	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	3.100,00		17/12/03						
241103	CL	*1100051	241103		*CL 1133	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	630,00		17/12/03						
251103	CL	*1100052	251103		*CL 1133	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	800,00		17/12/03						
281103	CP	*1100028	281103		*CP 1178	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	2.000,00		17/12/03						
301103	PIN	*1100005	301103		*013	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*025*		15.500,00	17/12/03						
11203	CL	*1200035	11203		*CL 1233	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	600,00		17/12/03						
21203	CL	*1200036	21203		*CL 1233	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	430,00		17/12/03						
21203	ODG	*0000630	21203		*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*026*	230,00		14/01/04						
21203	ODG	*0000630	21203	425000	*VIRT	ACO LECHAT LAURENT	*						*025*		230,00	17/12/03						
51203	CP	*1200008	51203		*CP 1203	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*025*	2.790,00		17/12/03						
51203	ODG	*0000624	51203		*0009096	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*026*	300,00		14/01/04						
51203	ODG	*0000624	51203	425000	*0009096	ACO MARTINAGE SEBASTIEN	*						*025*		300,00	17/12/03						
51203	ODG	*0000625	51203		*0009095	ACO HENRY EMMANUEL	*						*026*	310,00		14/01/04						

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 058 ACOMPTES AU PERSONNEL

SUITE 5 TOURS

--DATE-JAL*CHRONO--	D.ORIG--	CPTIE*-	PIECE-------	LIBELLE----------	*RG--	ECHEANCE----	VALEUR---	VT--	T-----	ETAB--	*LET*	DEBIT---	CREDIT---	D.LETTR.-	N° AFF.1-	N° AFF.2-	N° AFF.3-	OB-	LBQ-	RELANCE-----
51203 ODG*0000625	51203	425000*	0009095	ACO HENRY EMMANUEL	*						*025*		310,00	17/12/03						
51203 ODG*0000626	51203		*0009091	ACO BARBEREAU LUDOVIC	*						*026*	100,00		14/01/04						
51203 ODG*0000626	51203	425000*	0009091	ACO BARBEREAU LUDOVIC	*						*025*		100,00	17/12/03						
51203 ODG*0000627	51203		*0009099	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*026*	100,00		14/01/04						
51203 ODG*0000627	51203	425000*	0009099	ACO SASSIAT FREDERIC	*						*025*		100,00	17/12/03						
51203 ODG*0000628	51203		*0009103	ACO COTTO VINCENT	*						*026*	100,00		14/01/04						
51203 ODG*0000628	51203	425000*	0009103	ACO COTTO VINCENT	*						*025*		100,00	17/12/03						
51203 ODG*0000629	51203		*0009094	ACO FERREIRA JOAO	*						*026*	250,00		14/01/04						
51203 ODG*0000629	51203	425000*	0009094	ACO FERREIRA JOAO	*						*025*		250,00	17/12/03						
91203 CL *1200066	91203		*CL 1258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	1.020,00		14/01/04						
111203 CP *1200038	111203		*CP 1257	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	200,00		14/01/04						
121203 CP *1200039	121203		*CP 1269	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	1.710,00		14/01/04						
161203 CL *1200067	161203		*CL 1258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	980,00		14/01/04						
191203 CP *1200040	191203		*CP 1203	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	5.250,00		14/01/04						
221203 CL *1200068	221203		*CL 1258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	2.700,00		14/01/04						
231203 CL *1200069	231203		*CL 1258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	100,00		14/01/04						
261203 CP *1200041	261203		*CP 1209	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	1.630,00		14/01/04						
291203 CL *1200070	291203		*CL 1258	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*026*	680,00		14/01/04						
311203 PIN*1200002	311203		*014	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*026*		16.810,00	14/01/04						
					*DEBIT		CREDIT				*---*	DEBIT---	CREDIT---							
TOTAL COMPTE 425000		058 CUMULS			274.275,00		275.425,00		SOLDE				1.150,00							

213 637 => 28000 6 semaines

4 COMPTES DE TIERS 42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES COMPTE 425000 069 ACOMPTES AU PERSONNEL

CAEN

--DATE-JAL*CHRONO--	D.ORIG--	CPTIE*-	PIECE-------	LIBELLE----------	*RG--	ECHEANCE----	VALEUR---	VT--	T-----	ETAB--	*LET*	DEBIT---	CREDIT---	D.LETTR.-	N° AFF.1-	N° AFF.2-	N° AFF.3-	OB-	LBQ-	RELANCE-----
230403 CIC*0400077	230403		*0000000	REGLT ACOMPTES 04/2003	*	23/04/2003					*001*	400,00		13/05/03						
300403 PPE*0400001	300403		*	Appointements 04/2003	*						*001*		400,00	13/05/03						
200503 CIC*0500055	200503		*CIC0501	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	350,00		26/06/03						
280503 CIC*0500056	280503		*CIC0501	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*002*	540,00		26/06/03						
310503 PIN*0500003	310503		*002	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*002*		890,00	26/06/03						
110603 CIC*0600067	110603		*CIC0614	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*003*	510,00		17/07/03						
180603 CIC*0600068	180603		*CIC0614	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*003*	2.990,00		17/07/03						
240603 CIC*0600069	240603		*CIC0614	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*003*	560,00		17/07/03						
270603 CP *0600037	270603		*CP 0602	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*003*	90,00		17/07/03						
300603 PIN*0600003	300603		*003	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*003*		4.150,00	17/07/03						
170703 CIC*0700074	170703		*CIC0737	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	2.160,00		11/08/03						
180703 CP *0700036	180703		*CP 0716	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	780,00		11/08/03						
230703 CIC*0700075	230703		*CIC0737	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	1.910,00		11/08/03						
230703 CP *0700037	230703		*CP 0723	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	290,00		11/08/03						
250703 CP *0700038	250703		*CP 0721	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	670,00		11/08/03						
300703 CIC*0700076	300703		*CIC0737	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	1.290,00		11/08/03						
310703 PIN*0700003	310703		*004	PAI - TRIANGLE OUEST	*						*004*		7.370,00	11/08/03						
10803 CP *0800008	10803		*CP 0825	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*004*	270,00		11/08/03						
140803 CP *0800036	140803		*CP 0840	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*007*	170,00		15/09/03						
150803 CIC*0800061	150803		*CI 0861	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*007*	220,00		15/09/03						
150803 CIC*0800062	150803		*CIC0861	ACO - TRIANGLE OUEST	*						*007*	2.600,00		15/09/03						

ANNEXE 4

Liste des baux commerciaux et des engagements de location transmis à la société TRIANGLE RP NORD

ANNEXE 4 :

BAIL COMMERCIAL TRANSMIS A LA SOCIETE TRIANGLE RP NORD PAR LA SOCIETE TRIANGLE OUEST

<u>Bail portant sur les locaux sis à TOURS (37000)</u>

Désignation de l'immeuble	Local commercial sis 5 place Thiers – 37000 TOURS
Identité du propriétaire	Monsieur et Madame Jean VERGNE , 66 avenue Balzac à VIROFLAY (Hauts de Seine), nu-propriétaires - M. et Mme Raymond VERGNE, 23 rue Ernest Huard à TOURS (Indre et Loire), usufuitiers.
Date de signature du bail	28 novembre 2001
Durée du bail	9 années à compter du 1er décembre 2001 pour se finir le 30 novembre 2010
Montant du loyer	14.635,11 € HT / hors charges payable trimestriellement et d'avance

ANNEXE 5

Engagement hors bilan transmis à la société TRIANGLE RP NORD

NEANT

ANNEXE 6

Liste du personnel attaché à la Branche d'Activité

Société . . . . . 018 TRIANGLE OUEST
Centre de calcul . . . 58 TOURS II

MAT	NOM / PRENOM	NUMERO S.S. / FIN CONTRAT	ETS / INT	CONTRAT / T.REMUNERAT.	STATUT / G.COTISANTS	EMPLOI	QUALIF. / NIVEAU	COEFF1 / COEFF2	SIT.FAMILL / NB.ENF.	ENT.GROUPE / ENT.STE	SORTIE / MOTIF
000210	FIRMINO PAULA	2730788078014 47	01 N	Cdi compl. MENSUEL	ETAM ETAM	ASSIST.COM	 NIVEAU 3	0160	Célibat.	6/11/2000 1/12/2002	
000438	JARRIER Sandrine	2780978498117 11	01 N	Cdi compl. MENSUEL	ETAM ETAM	ASSIST.AG	 NIVEAU 3	0160	Célibat.	16/10/2002 1/12/2002	
000461	RICQ Maryse	2670864445139 55	01 N	Cdi compl. MENSUEL	CADRE CADRE	RESPONS.AG	 NIVEAU 5	0300	Marié(e) 3	27/01/2003 27/01/2003	